

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DIRECTION : SERVICE JURIDIQUE

05

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE « JEUNESSE, SPORT ET ASSOCIATIONS »

DELIBERATION	Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
APPROUVEE PAR	Abstention(s)	Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le trente et un mars deux mille vingt-six,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, MME Hatice BARRE, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, M. Philippe DOMPEYRE, M. Jean-Jacques NICOT, MME Céline ALLOUCHE, MME Sandrine RUHAUD, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Nelson DE JESUS PEDRO, M. Jonathan TAYAR (à partir de la délibération 2), MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, MME Aline SMAANI, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

M. Marc LARTIGAU
MME Désirée KOFFI
M. Bertrand LACOSTE
M. Eric ROGER
MME Karine EMONET-VILLAIN
M. Jonathan TAYAR (jusqu'à la délibération 2)

Pouvoirs :

Marc LARTIGAU à M. David LUCEAU
MME Désirée KOFFI à MME Karine CONTE
M. Bertrand LACOSTE à Patrick MEUNIER
M. Eric ROGER à MME Vanessa HUBERT
MME Karine EMONET-VILLAIN à Rudy PRISO
M. Jonathan TAYARD à Christophe SIMEONI (jusqu'à la délibération 2)

Secrétaire : MME Corinne MORVAN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil municipal vient de se prononcer sur la création de six (6) Commissions municipales et en a fixé la composition à sept (7) représentants du Conseil, et de Madame le Maire, Présidente de droit.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de désigner ses représentants auprès de la Commission « Jeunesse, sport et associations » et de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou public.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-22,

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 07 avril 2026 portant création et fixation de la composition des Commissions municipales,

Considérant que le Conseil Municipal peut constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil,

Considérant que le Conseil municipal a créé une Commission « Jeunesse, sport et associations »,

Considérant que le Conseil municipal a fixé à sept (7) le nombre de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions municipales, et de Madame le Maire, Présidente de droit,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection desdits représentants du Conseil municipal à main levée.

Article 2 :

Sont candidats pour être représentant du Conseil municipal au sein de la Commission « Jeunesse, sport et associations » :

Pour la majorité :

- Samira TAFAT
- Corinne MORVAN
- Larissa GUILLEMET
- Karim BOUKHIAR
- Victor HAZARD
- Nelson DE JESUS PEDRO
- Céline ALLOUCHE

Pour le groupe Génération Poissy :

- Antoine SALAMONE

Sont désignés comme membre de la Commission « Jeunesse, sport et associations » :

- Samira TAFAT
- Corinne MORVAN
- Larissa GUILLEMET
- Karim BOUKHIAR
- Victor HAZARD
- Nelson DE JESUS PEDRO
- Antoine SALAMONE

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/04/2026